



SITE INTERNET
<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 11 / no 3 / 27 octobre 2008

DES FACULTÉS À L'UQTR?

Michel Volle
professeur au Département de
psychologie et président du
SPPUQTR



Le 10 octobre dernier, le Recteur a amorcé une consultation auprès des professeurs afin de connaître leur opinion sur l'ouverture d'un « chantier » visant à étudier de nouveau la possibilité d'implanter des facultés à l'UQTR (Regroupement de départements au sein d'un certain nombre de facultés).

Bien que les prémisses utilisées par le Recteur pour définir la double structure *uquiste* laissent peu de doute sur son appréciation et que ce dernier ne fasse aucunement allusion à la nécessité de modifier la convention collective pour se faire, le Syndicat n'est pas contre la consultation des professeurs sur le sujet. Il faudra toutefois que la Direction rassure ces derniers sur la confidentialité du processus de consultation, sur les aspects éthiques de la

démarche (le SPPUQTR a déjà demandé à la Direction de l'UQTR de se doter d'un code d'éthique sur les consultations électroniques) et sur la nécessité d'obtenir un taux de réponse représentatif. À ce niveau, les chiffres fournis par le Rectorat semble être assez présentatifs (**Accord = 94 (66%) Désaccord = 32 (22%) Aucun avis = 17 (12%) Total 143 répondants**) pour rediscuter de la question.

Il faut toutefois rappeler, à la veille de l'ouverture d'un tel chantier, que l'implantation de facultés à l'UQTR ne pourra se faire sans changements majeurs à la convention collective des professeurs (convention qui n'est d'ailleurs toujours pas signée). Avant de faire de tels changements, le Syndicat s'assurera que ses membres connaissent bien les tenants et les aboutissants d'un tel projet.

Il faudra sûrement en parler avec nos collègues de l'Université de Sherbrooke et plus particulièrement de l'UQAM. Ces derniers vivent, depuis quelques années, avec beaucoup de difficultés, le système facultaire. De plus, une fois que la Direction aura précisé davantage le projet, les professeurs seront invités à en débattre librement. Après et seulement après, le comité exécutif et le comité des relations de travail envisageront la possibilité de négocier les changements nécessaires à la convention collective. Amendements qui devront être votés en assemblée générale par la majorité des professeurs.

Tout un chantier en perspective alors que la réorganisation administrative de l'enseignement et de la recherche (création de deux vices-rectorat dédiés à l'enseignement et à la recherche et d'un décanat à la gestion académique des affaires professorales), après plus de deux ans, ne semble pas encore avoir donné sa pleine mesure. Le Syndicat est, malgré tout, prêt à analyser de nouveau la situation tout en tenant compte bien sûr de l'avis des professeurs.



L'autonomie des universités menacée

Ismail Biskri

professeur au Département de mathématiques et d'informatique, représentant des professeurs à la Commission des études de l'UQTR et vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR



De tout temps, les universités et les universitaires ont toujours dérangé (de moins en moins, pourraient dire certains). Ce regroupement dans un même lieu de libres-penseurs critiquant ouvertement les façons de faire de la société était considéré par les rois, les seigneurs, les bourgeois et même certains religieux bien mal inspirés comme une menace constante à leur autorité. C'est pour ces raisons que chacun de ces potentats a toujours cherché, avec plus ou moins de succès, dépendamment des périodes, à exercer un certain contrôle des universités.

Les récents débats sur la « gouvernance universitaire » illustrent encore, au XXI^e siècle, ce vieux débat sur le rôle des universités et des universitaires dans la société. La valorisation de l'économie du savoir depuis plusieurs décennies amène ces dignes représentants (politiciens et entrepreneurs) à rechercher les meilleurs moyens d'inculquer à la gestion universitaire les vertus de l'entrepreneuriat. Il est vrai que les gestionnaires universitaires ont bien préparé leur arrivée en parlant constamment et uniquement des universités et de leur rôle essentiel dans la société par des colonnes de chiffres.

Aux yeux de l'état entrepreneur, il faut toujours s'assurer du meilleur rendement sur l'investissement fait dans les universités. Il faut pouvoir confirmer qu'elles sont bien gérées et que les besoins de la société sont bien défendus. Qui sont les mieux placés pour s'assurer du respect de ces objectifs? Certainement pas les étudiants et les professeurs qui sont nécessairement en conflit d'intérêts. Les gestionnaires universitaires ne sont guère plus fiables puisqu'ils proviennent souvent du corps professoral. Il fallait donc s'assurer que la société soit bien représentée dans les

instances universitaires en favorisant la présence de représentants des milieux socio-économiques. Une présence symbolique au début, mais qui au fil des années s'accroît graduellement.

La débâcle financière de l'UQAM donne enfin l'occasion au gouvernement de donner le grand coup, afin de s'assurer d'une présence forte d'hommes et de femmes d'affaires, d'avocats, de comptables, d'ingénieurs, des petites élites locales, au conseil d'administration des universités.

L'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), rattaché au HEC et à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia, a publié en septembre 2007 un rapport sur la gouvernance des universités au Québec. Les intentions exprimées ont l'avantage cette fois d'être très claires.

Après un survol, plus que sommaire et sans nuance, de la situation actuelle dans les universités, les auteurs de l'étude, dont plusieurs recteurs ou ex-principaux d'université, recommandent essentiellement d'accentuer la présence des représentants socio-économiques dans les conseils d'administration des universités, de leur confier plus de pouvoirs, de simplifier la procédure de désignation des recteurs et, surtout, de demander aux institutions universitaires de faire des redditions de comptes complètes et transparentes.

Les auteurs constatent que les conseils d'administration des universités québécoises comptent, en moyenne, une vingtaine d'administrateurs (16 à l'UQTR). Les conseils sont composés de membres internes (gestionnaires, professeurs, chargés de cours, étudiants...) et de membres externes (représentants des milieux socio-économiques, représentant des diplômés, représentant des collèges...). L'Institut constate aussi, avec étonnement semble-t-il, que seulement cinq universités sur quatorze possèdent des conseils d'administration composés à plus de 60 % de membres externes qu'elle qualifie « d'indépendants ». À l'UQTR, les membres externes (7), incluant les représentants des collèges et des diplômés, représentent 44 % du conseil.

Est-ce que le développement des universités au cours de la dernière décennie justifie une telle recommandation?

Prenons le raisonnement à l'inverse. Au début des années 1990, le ministre de l'Éducation de l'époque, Claude Ryan, modifie la Loi de l'Université du Québec afin de faire une plus grande place aux représentants des milieux socio-économiques, et ce, au

détriment de la représentation professorale qui passe de cinq à trois représentants. Depuis, les universités se sont massivement bureaucratisées, le nombre de professeurs a radicalement chuté, le nombre d'activités d'enseignement et de programmes a été réduit, les erreurs de gestion ont fait souvent les manchettes et les dérives immobilières se sont multipliées. Vous me direz que les présidents des conseils, qui sont choisis parmi les membres socio-économiques, et les conseils d'administration ne sont pas les seuls responsables des grandes orientations des universités. Vous avez tout à fait raison.

On peut toutefois croire que si ces membres externes dits « indépendants » étaient plus au fait du fonctionnement des universités et moins soumis aux orientations des gestionnaires, ils n'appuieraient pas systématiquement et aveuglément les recommandations de ces derniers. Où étaient-ils tous ces administrateurs « indépendants » quand le Recteur Roch Denis déposait ces projets pharaoniques pour l'UQAM et qu'il les justifiait par une comptabilité pour le moins inventive? Le Vérificateur général du Québec a clairement indiqué dans son rapport sur la situation à l'UQAM que seuls les professeurs et les étudiants du conseil ont manifesté des réserves sur les orientations du Recteur.

Le développement du réseau universitaire québécois des dernières années ne justifie aucunement d'accroître la présence des représentants des milieux socio-économiques dans les conseils d'administration des universités. Ce serait plutôt l'inverse qu'il faudrait faire.

Les auteurs veulent aussi revoir le processus de sélection des recteurs et des principaux d'université. On comprend surtout qu'ils trouvent beaucoup trop lourds les mécanismes qui prévoient

la consultation de la communauté universitaire et, plus particulièrement, celle des professeurs dans le choix des dirigeants qu'ils voient plutôt comme le choix d'un p.-d. g. d'entreprise. Cela irait à l'encontre de la tradition universitaire millénaire qui veut que les paires choisissent parmi eux celui ou celle qui accepte, pour un certain temps, de s'occuper des questions d'intendance au bénéfice de l'institution, des étudiants et de ses collègues.

Depuis le dépôt du rapport de l'IGOPP sur la « gouvernance universitaire » le nombre de colloques, de rencontres, de prises de position publiques se multiplient afin d'inciter la ministre Courchesne à bien réfléchir avant de retoucher à l'équilibre fragile qui existe entre les différents administrateurs universitaires. La ministre a récemment annoncé qu'elle déposera un projet de loi sur la gouvernance universitaire à la session automne 2008. Elle semble décidée à donner suite aux principales recommandations du rapport de l'IGOPP :

- § Conseil d'administration composé à 66 % de membres externes;
- § Création de trois comités (vérification, ressources humaines et éthique) composés exclusivement de membres externes;
- § Abolition des comités exécutifs;
- § Nomination des recteurs par le conseil d'administration sans consultation de la communauté universitaire;
- § Obligation pour les universités de faire des redditions de compte transparentes et compréhensibles.

Si la ministre de l'Éducation va de l'avant avec son projet de loi, elle confirmera ainsi la main mise de l'entrepreneuriat d'affaires sur les universités québécoises. Comment les étudiants et les professeurs feront entendre leurs voix dans une telle structure?

Extrait de la lettre du président du Conseil d'administration de l'UQTR, M. Richard Boucher, adressée à la ministre Courchesne le 29 février 2009 et concernant la gouvernance universitaire

Il est vrai que la question de la liberté académique mérite d'être posée. Au reste, il s'agit là d'un débat vieux comme l'institution universitaire elle-même, qui a toujours jalousement défendu ses statuts et ses prérogatives. ON peut d'ailleurs faire observer que l'université s'est souvent définie contre le monde. Contre l'arbitraire royal, contre l'institution cléricale, contre l'ordre marchand...Encore aujourd'hui, le fait pour l'université de se penser comme un lieu de résistance teinte le regard porté sur les dimensions les plus importantes de la vie institutionnelle.(...)

Au fond, que les membres du conseil soient internes ou externes importe peu ; ce qui compte, c'est que ceux et celles qui y siègent aient pleinement conscience d'être les fiduciaires de l'institution avant d'être les porte-parole des groupes qui les ont élus.(...)

Pour les institutions du réseau de l'Université du Québec, le débat doit certainement s'élargir puisque depuis l'étape des contrats de performance des universités, le réseau de l'UQ est en mutation. Sans se pencher sur l'ensemble des éléments qui constituent cette double structure, on peut tout de même constater que depuis que les institutions ont obtenu l'autonomie financière, un questionnement s'impose sur la reddition de compte à un palier intermédiaire entre l'institution et le ministère qui peut entraîner un manque de responsabilité et d'imputabilité réelle chez les administrateurs.(...)

Membre à part entière de la commission des études de l'UQTR

La commission des études (CÉ) de l'UQTR reste encore le lieu de concertation idéal pour discuter d'enseignement et de recherche universitaire. Cela est d'autant plus important lorsque l'on considère les changements majeurs que le gouvernement s'apprête à faire à la composition des conseils d'administration des universités (moins de professeurs, plus de représentants socio-économiques). L'article 7.08 de la convention collective prévoit d'ailleurs que la Commission des études *fait au Conseil d'administration toute recommandation qu'elle juge utile quant à l'organisation, au développement et à la coordination de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité, notamment entre les départements, les comités de programme de 1er cycle (conseil de module) et les regroupements officiels de chercheurs*. C'est d'ailleurs pour cette raison que la composition de la commission des études a toujours été l'objet de nombreuses discussions.

On retrouve à la CÉ de l'UQTR des représentants des étudiants (6), des chargés de cours (3), des professeurs (7) et de la Direction (4). La composition de la CÉ est déterminée par les règlements de l'UQ et intégrée à la convention collective. D'ailleurs, selon la convention collective des professeurs, le nombre de professeurs doit être supérieur au tiers des membres de la CÉ.

À la suite de la création de deux vice-rectorats dédiés à l'enseignement et à la recherche, la Direction a demandé au Syndicat l'ajout d'un cadre supérieur à la CÉ. Le Syndicat a alors réagit en demandant d'ajouter un représentant des professeurs afin de respecter la convention. La Direction a rejeté la proposition du Syndicat et décidé plutôt de faire siéger les doyens en alternance à la CÉ, soit une année par le doyen des études de cycles supérieurs et une autre année par le doyen des études de premier cycle. Le Recteur, la Vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche et le Vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique complètent la représentation.

En juin dernier, La Direction a de nouveau tenté de revoir l'équilibre fragile de la composition de la CÉ. Elle a convaincu les membres de la CÉ, peu nombreux cette fois (13 membres seulement sur 19 assistaient à cette réunion), d'accorder le statut « d'invité permanent » aux doyens des études de premier cycle et au doyen de la gestion académique des affaires professorales. Le statut « d'invité permanent », qui n'existe dans aucun règlement de l'UQTR, leur permet d'être convoqués systématiquement aux réunions, de recevoir la documentation, de participer aux échanges, et d'obtenir un droit de parole égal aux « vrais » membres de la CÉ, y compris

d'être présents aux huis clos. Ils n'ont toutefois pas le droit de proposer et de voter.

Est-il vraiment nécessaire d'ajouter deux cadres à la CÉ? Pour la Direction, ces « invités » peuvent faire profiter la CÉ de leur connaissance des dossiers académiques. Cet argument n'est pas convaincant. Il est déjà prévu dans la constitution de la CÉ que les membres puissent, lorsque cela leur semble nécessaire et pertinent, inviter des experts à venir partager leur savoir. Il s'agit toutefois d'une invitation ponctuelle sur des sujets précis qui exigent le consentement des membres de la CÉ.

La présence « d'invités permanents » à la CÉ crée un déséquilibre inutile. La commission des études doit demeurer un lieu de réflexion non partisane et confidentielle. Des personnes qui ne sont ni mandatées ni élues peuvent dorénavant assister et rompre l'équilibre qui doit exister entre les représentants de la communauté universitaire. Le droit de parole dont ils jouissent leur permet de poser des questions, d'argumenter, d'émettre leur opinion, de contester celles des autres, et d'influencer les membres de la CÉ. Ceux qui croient que le fait de ne pas avoir le droit de vote est suffisant pour limiter l'influence des « invités permanents » ne réalisent pas que le pouvoir d'influencer et d'argumenter sur les questions à l'ordre du jour vaut largement un droit de vote qui est, de toute façon, rarement utilisé.

Pour respecter le fragile équilibre actuel, il serait souhaitable que la commission des études reconsidère l'attribution du statut « d'invité permanent » aux doyens concernés.

Règles concernant la composition de la Commission des études de l'UQTR

Loi de l'UQ

Commission des études.

41. *Sous réserve des règlements généraux adoptés en vertu du paragraphe f de l'article 19, le conseil d'administration constitue une commission des études dont la tâche principale est de préparer les règlements internes relatifs à l'enseignement et à la recherche. Ces règlements doivent être soumis à l'approbation du conseil d'administration.*

Règlement général 1 de l'UQ sur l'organisation et les dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche

3. COMMISSION DES ÉTUDES OU DE LA RECHERCHE

3.1 Composition

3.1.1 Dans les universités constituantes, la commission des études se compose, selon l'une ou l'autre des compositions ci-après décrites, des membres suivants :

A-

1. Siégeant d'office :

- la rectrice ou le recteur;

- jusqu'à un maximum de quatre (4) personnes occupant un poste de direction, dont la vice-rectrice, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou l'équivalent;

2. Nommés par le conseil d'administration :

- jusqu'à un maximum de sept (7) membres du corps professoral;

- jusqu'à un maximum de sept (7) étudiantes ou étudiants réguliers au sens des règlements généraux;

- jusqu'à un maximum de trois (3) chargées ou chargés de cours. Le mandat des personnes mentionnées en 2e ci-dessus est de deux (2) ans, renouvelable consécutivement une seule fois. Ces personnes sont désignées par leurs pairs, selon les règlements de l'établissement. Elles continuent de faire partie de la commission jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de leur mandat, pourvu qu'elles conservent la qualité requise.

Convention collective des professeurs

7.01 La représentation professorale à la commission des études est de plus du tiers de ses membres. Six (6) étudiants siègent également à la commission des études.

Les chaires de recherche et la commission des études de l'UQTR

Depuis plusieurs années, les universités canadiennes sont incitées à créer des chaires de recherche afin de favoriser le développement et le financement de la recherche. Il y a les chaires de recherche du Canada qui sont attribuées à chaque université, les chaires de recherche créées par l'Université et supportées par les organismes subventionnaires et les chaires de recherche commanditées par des entreprises privées.

À l'UQTR, on compte plusieurs chaires de recherche :

- Chaire de recherche Bell pour des PME de classe mondiale
- Chaire industrielle Ciba sur les produits chimiques papetiers
- Chaire industrielle de recherche Quebecor en impression et communications graphiques
- Chaire industrielle de recherche sur la productivité et l'innovation en réseau dans le secteur du meuble
- Chaire de recherche en chiropratique (FRCQ - Système Platinium)
- Chaire de recherche sur les technologies de soutien à l'autodétermination des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement
- Chaire de recherche industrielle CRSNG sur le stockage de l'hydrogène

- Chaire Normand Maurice : sur la réussite scolaire et le développement durable
- Chaire de recherche du Canada en écologie des eaux douces
- Chaire de recherche du Canada en gynécologie moléculaire
- Chaire de recherche du Canada en histoire environnementale du Québec
- Chaire de recherche du Canada en intervention précoce
- Chaire de recherche du Canada en neuropharmacologie moléculaire
- Chaire de recherche du Canada en rétrovirologie cellulaire et moléculaire
- Chaire de recherche du Canada en rhétorique
- Chaire de recherche du Canada sur la fabrication de papiers à valeur ajoutée
- Chaire de recherche du Canada sur la performance des entreprises
- Chaire de recherche du Canada sur les trajectoires d'usage de drogues et les problématiques associées
- Chaire de recherche du Canada sur l'enfant et ses milieux de vie

Chacune de ces chaires de recherche a été accréditée par le conseil d'administration de l'UQTR à la suite d'une recommandation de la commission des études comme le

prévoient les règlements de l'UQTR et la convention collective des professeurs :

Cadre organisationnel des chaires de recherche de l'UQTR

Définitions

Une chaire de recherche constitue une structure spécifique créée par le Conseil d'administration afin de permettre des activités de formation, de recherche et de service à la collectivité dans un domaine spécifique. Le financement de telles activités est totalement ou partiellement assuré par des fonds de provenance extérieure à l'Université.

Un titulaire de chaire est un professeur de l'Université désigné selon les statuts et règlements de la chaire pour en exercer les fonctions de direction. Il est l'interlocuteur officiel de la chaire auprès de l'Université. (2001-CA462-12-R4388)

Convention collective des professeurs

1.34 Chaire : *désigne une structure spécifique agréée par le Conseil d'administration suite à une recommandation de la Commission des études afin de permettre des activités de recherche et de service à la collectivité dans un domaine spécifique. Le financement de telles activités est totalement ou partiellement assuré par des fonds de provenance extérieure à l'Université.*

1.35 Titulaire de chaire : *désigne un professeur choisi selon les statuts et règlements de la chaire pour en exercer les fonctions de direction. Il est l'interlocuteur officiel de la chaire auprès de l'Université.*

Le 16 juin dernier, le comité exécutif de l'UQTR adopte un protocole d'entente avec la compagnie Kruger Inc. visant la création de la chaire industrielle Kruger sur le développement de technologies vertes. L'entente prévoit le versement d'une contribution financière de 150 000 \$ par année pour une période de

5 ans. Formellement, la chaire de recherche n'existait pas encore à l'UQTR et en plus on y identifiait la personne qui devait en être titulaire même si cette dernière n'était pas à l'emploi de l'UQTR comme professeur.

Le 20 juin, le Syndicat des professeurs et des professeures souligne au Secrétariat général la procédure inhabituelle et l'invite à corriger la situation en amenant le projet de chaire à la commission des études et au conseil d'administration de l'UQTR.

Le 9 septembre, la commission des études est invitée à attribuer un poste de professeur à la Chaire industrielle Kruger, mais sans devoir se prononcer sur la pertinence d'accréditer la chaire elle-même.

La question a suscité de longs débats à la commission des études sur les chaires industrielles, sur le respect des instances et la nécessité de se conformer aux règlements et à la convention collective. Longs débats tout à fait inutiles et improductifs puisque le respect des procédures avait déjà permis la création à l'UQTR de plusieurs chaires industrielles sans problèmes particuliers.

Il est vrai qu'il peut être un peu gênant de créer une chaire industrielle de recherche en désignant nommément le titulaire sans que ce dernier soit déjà à l'emploi de l'UQTR et ensuite inviter la commission des études, sans spécifier aux membres les obligations apparaissant dans le protocole, à créer un poste de professeur qui lui est dédié.

Il serait si simple de jouer franc-jeu et d'embaucher cette personne sous l'intitulé « professeur-sous-octroi » comme le prévoit la convention collective. Cette personne serait donc à l'emploi de l'UQTR tant et aussi longtemps que l'entreprise commanditaire versera la subvention pour défrayer son salaire. L'inconvénient, pour la Direction de l'UQTR, c'est que les professeurs sous-octroi ne sont pas comptabilisés dans le plancher d'emploi, elle préfère donc les embaucher sous le titre de professeur régulier. L'entreprise achète donc un poste de professeur d'université permanent pour la modique somme de 150 000 \$ par année.

Les conférences du CSC

Mercredi 5 novembre 2008, 12h, local 2103 Ringuet

Créer un club de placement dans la tourmente financière actuelle?

Conférencier : Denis Colbert, associé de RBC Dominion valeurs mobilières

Un léger goûter sera servi. L'inscription est donc obligatoire en téléphonant au poste 2388.

Ailleurs dans le réseau universitaire



Session d'information des délégués syndicaux

Depuis plusieurs années, le comité exécutif du SPPUQTR organise, pour les délégués syndicaux et les directions de département et de programme, une journée d'étude sur un sujet particulier. L'activité se déroule généralement à la fin de la session hiver. Pour différentes raisons, il n'a toutefois pas été possible de la tenir en juin dernier et la rencontre a eu lieu le 9 octobre dernier.

Les délégués syndicaux ont discuté de la gouvernance universitaire, ont fait le post mortem de la dernière négociation et ont eu l'occasion d'échanger avec le nouveau vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR, M. Martin Gélinas.

Les professeurs et professeures de l'Université Laval en grève pendant trois jours

Québec, le 20 octobre 2008 -

À la suite du mandat de grève voté à 88 % par les membres du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL), lors d'un référendum qui s'est tenu du 7 au 10 octobre 2008, le Comité exécutif informe la communauté que trois journées de grève se tiendront du lundi 20 octobre au mercredi 22 octobre 2008 inclusivement, de 8 heures à 23 heures.

Rappelons que l'Employeur demeure sur ses positions et maintient ses offres insatisfaisantes concernant le plancher d'emploi, les salaires et les montants forfaitaires à la retraite.

Les enjeux de la négociation à l'Université Laval

Les principales revendications du SPUL concernent:

- L'embauche de nouveaux professeurs
- Les salaires
- Les montants forfaitaires versés à la retraite

La Direction de l'Université Laval est en demande sur plusieurs points :

- Le rattachement double
- Un resserrement des contrôles pour l'année d'étude et de recherche à tous les niveaux
- Abolition du plafond pour l'octroi de primes, abolition des taxes sur les primes qui sont versées au fonds de soutien aux activités académiques des professeurs et professeures, et abolition de la pénalité prévue en cas de dépassement du plafond autorisé par la convention
- Resserrement des contrôles pour les activités professionnelles externes
- Abolition de la clause (1.3.07) donnant au SPUL un droit de veto sur toutes modifications au règlement sur la propriété intellectuelle

Dernière heure

Le SPUL a signé une entente de principe mettant fin à la grève

La Gouvernance universitaire

Le vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR, le professeur Ismaïl Biskri, a fait une présentation des principaux enjeux entourant la gouvernance universitaire depuis la publication du rapport de l'Institut sur la gouvernance des organismes publics et privés (IGOPP). M. Biskri a signalé que depuis toujours la société civile tente de contrôler les universités et leurs professeurs. La recommandation de l'IGOPP de réduire le nombre d'administrateurs provenant de l'interne au profit de membres externes accentue cette tendance. La ministre de l'Éducation, Mme Michèle Courchesne doit présenter à l'automne un projet de loi qui obligera les universités à revoir la composition de leurs conseils d'administration. Ceux-ci devront être constitués, à plus de 66%, de membres provenant des milieux socio-économiques au détriment des professeurs et des gestionnaires universitaires.

La négociation de 2008

Le vice-président aux relations de travail du SPPUQTR, le professeur Alain Chalifour, a fait l'historique de la négociation, présenté les changements apportés à la convention collective et discuté avec les délégués de la stratégie suivie.

Vice-rectorat aux ressources humaines

Le Syndicat a profité de la session d'information des délégués pour inviter, comme il l'avait fait à l'arrivée du Recteur, le nouveau vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR. M. Gélinas a présenté son cheminement professionnel, indiqué les motivations qui l'ont amené à l'UQTR et signalé les principes qui le guideront à la direction des ressources humaines. M. Gélinas a également présenté les principaux enjeux du vice-rectorat aux ressources humaines pour les prochaines années.

Les échanges furent intéressants, francs et constructifs.

Les postes de professeur pour 2009-2010

Le conseil d'administration du 20 octobre dernier a adopté la répartition des postes de professeur pour l'année 2009-2010. Le nombre de postes disponibles a été fixé à 375.

Au 1^{er} septembre 2008, l'UQTR comptait 356 postes occupés, exactement le nombre prévu à la convention collective pour l'année 2008-2009. Pour se faire, elle doit toutefois considérer :

- § 5 postes de professeurs qui ont pris leur retraite avec un montant forfaitaire (le poste est comptabilisé un an après le départ);
- § 8 postes de professeur qui ont été seulement affichés, mais non comblés;
- § 6 postes de professeur suppléant;
- § 12 postes de professeurs en retraite graduelle (décroissance de la tâche de travail pendant trois ans 75-50-25 %).

Si on ajoutait à cette liste les professeurs en sabbatique et en perfectionnement, on constaterait qu'au 1^{er} septembre 2008, il y avait à peine 310 professeurs réguliers sur le campus pour la rentrée. Cela est bien peu, considérant le nombre d'étudiants qui, lui, est toujours en croissance.

La nouvelle convention collective des professeurs prévoit qu'au 1^{er} septembre 2009, l'UQTR devra compter 371 postes occupés. Les départements peuvent donc maintenant procéder aux embauches afin que les nouveaux professeurs entrent en poste le 1^{er} juin de l'année suivante (1^{er} juin 2009). Le 1^{er} septembre de la même année, la Direction devra faire à nouveau la démonstration que le nombre de postes occupés est conforme à celui prévu à la convention collective (371).

Afin de pouvoir compter 371 postes occupés, le conseil d'administration a adopté une répartition avec les caractéristiques suivantes :

- § les départements ont demandé trente et un (31) nouveaux postes pour 2009-2010 (22 en 2008-2009);
- § la Direction recommande d'**accorder** treize (13) (3 en 2008-2009) nouveaux postes;
- § la Direction recommande de **maintenir** vingt et un (21) postes libres actuellement et dont la justification reste à faire ou a déjà été établie (7 en 2008-2009);
- § la Direction recommande enfin de **retirer** 4 postes déjà justifiés ou sur le point de l'être et qui auraient pu être affichés par les départements (8.5 en 2008-2009).

Si l'on tient compte des 13 nouveaux postes, des 9.5 postes dont la justification reste à faire et des 11 postes dont la justification est déjà acceptée, les départements devront, **avant le 1er juin 2009**, avoir embauché un minimum de 33.5 nouveaux professeurs. Il s'agit là d'une lourde tâche pour les départements car elle ne tient pas compte, en plus, des postes qui se libèreront durant l'année.

Il faut toutefois souligner que malgré le grand nombre de postes à combler, il serait assez étonnant que l'objectif soit atteint. Il est, en effet, intéressant de constater (voir tableau) que l'écart entre le nombre de postes fixés par le conseil d'administration (375) pour 2009-2010 et celui prévu à la convention collective (371) reste le plus faible jamais enregistré. En effet, au cours des dix dernières années, à quelques exceptions près, il y avait, en moyenne, un écart d'une dizaine de postes entre le nombre de postes fixé par le conseil d'administration et celui prévu à la convention collective. Cet écart a été plus important les années de

Évolution des postes de professeur à l'UQTR

	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10
1- Nombre de postes attribués fixé par le CA en juin	364	359	354	366	363	365	375
2- Nombre de postes occupés en septembre	334	342	342	342	342	356	?
3- Nombre de postes prévus à la convention	330	334	341	341	341	356	371
Écart (entre ligne 1 et 2)	30	17	12	24	21	9	?
Écart (entre les lignes 1 et 3)	34	25	13	25	22	9	4
Écart (entre ligne 2 et 3)	4	8	1	1	1	0	?

Source : Répartition des postes pour les années concernées

négociation ou les années où la Direction a dû verser la pénalité prévue à la convention collective pour le non-respect du plancher d'emploi.

Il aurait donc fallu que la Direction accorde plus que les 13 nouveaux postes aux départements afin d'atteindre le chiffre conventionné de 371 postes au 1^{er} juin 2009.

Rappelons que si l'UQTR n'atteint pas le nombre de postes prévu, la convention collective prévoit le versement

d'une pénalité financière, remise en bourses d'études aux étudiants, pour chaque poste de professeur manquant. La dernière pénalité versée par l'UQTR s'élevait à plus de 320000 \$.

Assemblée générale du 25 septembre 2008

Lors de l'assemblée générale du 25 septembre, les 120 professeurs présents ont élu deux nouveaux représentants à la commission des études :



Le professeur Ismaïl Biskri du Département de mathématiques et d'information comme représentant du secteur 4 (départements de mathématiques et informatique et École de génie) pour un deuxième mandat de deux ans.



Le professeur Emmanuel Habimana du Département de psychologie comme représentant du secteur 6 (départements de psychologie et de psychoéducation) pour un premier mandat de deux ans.

Le Syndicat des professeurs et des professeures remercie la professeure



Jocelyne Moreau du Département de psychoéducation qui terminait un premier mandat de deux ans à la commission des études. Mme Moreau a fait preuve d'une grande disponibilité à discuter des nombreux dossiers touchant l'enseignement et la recherche à l'UQTR.

Lors de l'assemblée générale du SPPUQTR, le VPRT, le professeur Alain Chalifour, a fait le point sur les dernières démarches concernant la rédaction de la nouvelle convention collective et la lettre d'entente sur le protocole de retour au travail.

Les professeurs ont également pris acte du rapport financier 2007-2008 du SPPUQTR, adopté le budget révisé 2008-2009 et fixé le taux de cotisation syndicale à 2,5 % pour les six derniers mois de l'année.



**Sylvain Beaudry nommé administrateur
certifié de sociétés**

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2008-2009

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, deuxième vice-président aux affaires syndicales, Ismail Biskri, vice-président aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Pierre Baillargeon, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.